



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 14 avril 2026

87 élus présents (103 en exercice, 14 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE POUR LE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN :
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION AU COMITÉ SYNDICAL (2026/132C/5.3.3)

Mulhouse Alsace Agglomération est représentée au sein d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes ainsi que le prévoient leurs statuts.

Le syndicat mixte pour le recyclage agricole du Haut-Rhin (SMRA68) est un Etablissement Public Administratif du type « Syndicat Mixte Ouvert » dont le périmètre d'intervention s'étend à tout le département du Haut-Rhin.

Le SMRA68 regroupe :

4 communes adhérentes :

- Aubure (1 délégué),
- Guémar (1 délégué),
- Masevaux-Niederbruck (1 délégué),
- Ostheim (1 délégué),

14 groupements adhérents :

- le syndicat intercommunal d'assainissement de Lauw, Sentheim et Guewenheim (1 délégué)
- la communauté de communes de la Région de Guebwiller (2 délégués),
- la communauté de communes Alsace Rhin Brisach (2 délégués),
- la communauté de communes Sud Alsace Largue (2 délégués),
- Colmar Agglomération (2 délégués),
- Mulhouse Alsace Agglomération (2 délégués),
- la communauté de communes Sundgau (2 délégués),
- la communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin (2 délégués),

- le syndicat à vocation multiple Mulhouse Sud Alsace (2 délégués),
- le syndicat intercommunal des eaux de la plaine de l'Ill (1 délégué),
- le syndicat intercommunal de traitement des eaux usées de Colmar et environs (2 délégués),
- le syndicat mixte de traitement des eaux usées de la région des trois châteaux (1 délégué),
- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Beblenheim et environs (1 délégué),
- Saint-Louis Agglomération (2 délégués).

Une personne morale de droit public adhérente :

- la collectivité européenne d'Alsace (4 délégués).

Soit au total 32 délégués.

Ces collectivités ont des compétences en assainissement, traitement des déchets ménagers, gestion d'unités énergétiques avec résidus épandables en agriculture. Le syndicat mixte recyclage agricole est également désigné Organisme Indépendant du producteur de boues dans le Haut-Rhin par arrêté préfectoral.

Afin de préserver la qualité des patrimoines sols et eau, le SMRA68 assure une vigilance permanente sur la valorisation en agriculture de matières fertilisantes d'origine résiduaire, urbaines et industrielles, telles que :

- boues de station d'épuration,
- composts de boues ou de déchets verts,
- digestats de méthanisation,
- cendres de chaufferie biomasse,
- sédiments de curage de voies navigables,
- autres effluents industriels.

Le SMRA68 est administré par un Comité Syndical composé des représentants :

- de communes et groupements de communes adhérentes,
- de la Collectivité européenne d'Alsace,
- d'industriels conventionnés, qui n'ont pas voix délibérative.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Chambre d'Agriculture Alsace, les Usagers Industriels de l'Eau, les services du Préfet du Haut-Rhin et la Direction Départementale des finances publiques sont, à titre consultatif, également associés aux travaux du Comité Syndical du SMRA68. Le Comité Syndical élit le Bureau, auquel il délègue la gestion courante du Syndicat Mixte.

Les 32 délégués sont nommés par délibération des collectivités qu'ils représentent et n'ont pas de suppléant. Chacun des membres dispose d'une voix, lors des délibérations. Il peut accepter jusqu'à 2 pouvoirs par séance. Les communautés de communes ou d'agglomération sont représentées par 2 délégués. Les communes et syndicats sont représentés par un délégué, à l'exception du SIVOM Mulhouse Sud Alsace et du syndicat intercommunal de traitement des eaux usées de Colmar et environs (2 délégués).

Mulhouse Alsace Agglomération étant adhérent à ce syndicat, il convient donc de désigner des représentants au sein du syndicat mixte pour le recyclage agricole du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération procède à la désignation de ses représentants, à savoir :

SYNDICAT MIXTE DU RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN	2 titulaires	Loïc RICHARD Dominique HABIG
---	--------------	---------------------------------

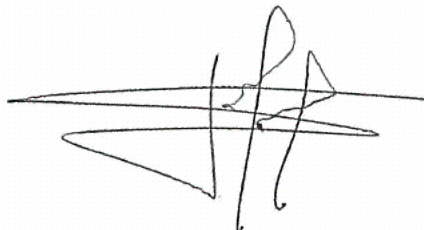
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN